

reçu le: 19 oct. 2017

à traiter par:

copie(s) à:

Postulat

Pollution sonore au niveau de l'autoroute

Mesdames et Messieurs, membre du Bureau et membres du conseil communal.

Selon l'article 30 alinéa 1 du règlement du conseil général et en tant que conseiller, je me permets de déposer auprès du bureau un postulat relatif aux bruits émanant de l'autoroute sur la commune de Saint-Maurice.

Après plusieurs discussions avec des habitants de Saint-Maurice, tous quartiers confondus (Epinassey - Glariers - Condémines - Grand Rue Nord - ...), nous sommes très fréquemment surpris et irrités par le bruit provenant de l'autoroute qui traverse la commune de Saint-Maurice. Cette pollution a très certainement augmenté avec les années par la hausse toujours plus importante du trafic routier et ne doit certainement plus être dans les normes.

Ces bruits proviennent du pont entre les deux tunnels ainsi que la partie se situant depuis la sortie de la galerie jusqu'à la forêt du Bois Noir.

Par ce postulat, je souhaiterai adresser à la commune de Saint-Maurice une demande d'étude sur ce sujet auprès de la confédération, plus précisément auprès de l'OFROU (Office Fédérale des Routes) et selon l'ordonnance contre le bruit (OPB) ainsi que quelques questions diverses:

- Y-a-t' il des projets d'assainissement en cours ? Nouveau goudronnage ? Pose de panneaux antibruit ?
- Les bruits émanant de l'autoroute sont-ils dans les normes ?
- La commune a-t-elle des moyens d'engager une procédure ?
- Pourquoi des panneaux antibruit ont été déposés côté Rhône à la sortie de la galerie direction Martigny où aucune habitation n'est présente et rejetant de plus le bruit du côté de la zone industrielle des Iles d'Epines, voir Epinassey ?
- La commune pourrait-elle engager un moyen financier afin de diminuer cette pollution sonore ?

Merci pour l'attention que vous porterez à ma demande.

Saint-Maurice, le 16 octobre 2017.

Guillaume Barman

